

Rue de la Fenatte 14 CP 246 2854 Bassecourt info@haute-some.ch www.haute-some.ch Tél. 032 427 08 00

## **AVIS DE CONSTRUCTION**

Procédure Ordinaire

N° de dossier : 2024-01526-0

Requérant(s) Isabelle Burkhalter, Belle Etoile 1, 2748 Les Ecorcheresses

Auteur du projet LBA Bern, Milchstrasse 9, 3072 Ostermundigen

Description de l'ouvrage Démolition d'un silo à lisier, construction d'une nouvelle fosse à

lisier avec remise au-dessus.

Cadastre(s), parcelle(s) Undervelier, 444

Lieu-dit, rue Belle Etoile, Belle Etoile 1.2, 2748 Les Ecorcheresses

Affectation de la zone Hors zone à bâtir, -

Plan spécial Aucun

Dérogation(s) requise(s) Art. 21 de la loi sur les forêts

Requête(s) spéciale(s) Demande de soutien au sens de l'art. 97 LAgr.

Date de parution du JO 17.04.2025 Début de la publication 22.04.2025 Échéance de la publication 22.05.2025

## **Ouvrages**

Dimensions : longueur 12.0 m, largeur 12.0 m, hauteur 7.5 m, hauteur totale 9.0 m. Façades : Béton couleur gris et bois couleur brun. Toiture : Tôle profilée couleur brun.

## Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Bassecourt, le 14 avril 2025